



COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

Etude réalisée par :
M. Ernst Mathurin, Ingénieur

Port-au-Prince, Haïti
Décembre 2008

Tables des Matières

Préface	4
1. Introduction	5
1.1 Contexte de la réalisation de l'étude	5
1.2 La démarche méthodologique	6
1.3 Traitement et analyse des données	7
1.4 Définition de certains concepts utilisés dans ce rapport d'étude	8
2. Bref historique des relations entre ONG haïtiennes et ONG étrangères	9
2.1 Origine de l'alliance	9
2.2 Les apports de ce binôme d'ONG à la société haïtienne	10
2.3 Les causes de la rupture du binôme ONG haïtiennes / ONG étrangères	10
2.4 Situation actuelle de chacun des deux (2) acteurs	11
3. Le CLIO : un regroupement haïtien d'ONG à dominance étrangère	12
3.1 Historique du CLIO	12
3.2 Orientation stratégique du CLIO	14
3.3 La structure du CLIO et sa dynamique	16
3.4 L'image du CLIO dans la société haïtienne & le milieu de la coopération en Haïti	18
3.5 La non participation des ONG nationales au CLIO un dilemme pour le regroupement	20
4. Les facteurs pouvant déterminer la non intégration des ONG haïtiennes au CLIO	21
4.1 Le déficit d'une stratégie de promotion du CLIO et de recrutement de nouveaux membres pour le regroupement	23
4.2 Le CLIO ne répond peut être pas assez aux attentes des ONG haïtiennes	24
4.3 L'attitude distante de certaines ONG haïtiennes par rapport aux regroupements	25
4.4 Les tensions entre ONG étrangères et haïtiennes ne facilitent pas l'adhésion de ces dernières au CLIO	28
4.5 La remise en question du rôle d'interface du CLIO	29
5. Conclusion et recommandations	30
5.1 Conclusion	30
5.2 Recommandations	32
Annexe A : Termes de Référence	36
Annexe B : Guide d'entrevue avec les membres du CLIO	38
Annexe C : Guide d'entrevue avec les ONG haïtiennes non membres du CLIO	39
Annexe D : Liste des institutions rencontrées	40

ACRONYMES

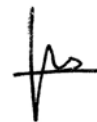
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
CLIO	: Cadre de Liaison Inter-ONG
PFNSA	: Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire
HAVA	: Haitian Association of Voluntary Agencies
USAID	: United States Agency for International Development
INTER-OPD	: Regroupement des Organisations de Promotion du Développement
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
AAA	: Agro Action Allemande
FLM	: Fondation Luthérienne Mondiale
CARE	: Cooperative for American Relief Everywhere
UMCOR	: United Methodist Committee on Relief
PROTOS	: en bref « travailler avec et autour de l'eau »
CECI	: Centre Canadien d'Etude et de Coopération
CCISD	: Centre de Coopération Internationale en Santé et Développement
OXFAM-GB	: Oxford Committee for Famine Relief
INTERMON	: Intermon OXFAM-Espagne
ID	: Initiative Développement
CPH	: Comité Protos Haïti
GAFE-HAITI	: Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement - Haïti
PCH	: Productive Coopérative of Haiti
AVSF	: Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
AG	: Assemblée Générale
CE	: Comité Exécutif
CONCERN	: Concern Worlwide
MAS	: Ministère des Affaires Sociales
MICT	: Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MTPTC	: Ministère des Travaux Publics, du Transport et des Communications
MDE	: Ministère de l'Environnement
MSPP	: Ministère à la Santé Publique et à la Population
MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural
UE	: Union Européenne
ACDI	: Agence Canadienne de Développement
BID	: Banque Interaméricaine de Développement
FMI	: Fonds Monétaire International
GITH	: Groupe Technologique Intermédiaire d'Haïti
DSNCRP	: Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
PAPDA	: Plateforme de Plaidoyer pour un Développement Alternatif
SOFA	: Solidarité Fanm Ayisyèn
FONADI	: Fondation Haïtienne de l'Irrigation
PEPA	: Plateforme Eau Potable et Assainissement
ANIMAH	: Association Nationale des Institutions de Micro Finance Haïtiennes
URAMEL	: Unité de Recherche et d'Action Médico Légale
POHDH	: Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains
GARR	: Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés
CO-HE	: Coordination Haiti Europe
ICCO	: Interkerkelijke Organisatie voor ontwikkelingssamenwerking
PICCO	: Plateforme des Institutions appuyées par ICCO
UNICEF	: Fonds des Nations Unis pour l'Enfance
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement

Préface

Cette étude prend place dans le Plan d'Action 2008-2009 du CLIO. Partant du problème particulier du manque d'adhésion des ONG locales à notre association, Ernst Mathurin a recadré sa réflexion autour des relations qu'elles entretiennent ou pas avec les ONGI. L'influence grandissante de ces dernières dans la plupart des secteurs de l'aide au développement doit porter nos membres à questionner leurs pratiques en fonction des attentes de leurs partenaires.

Le CLIO aura bientôt quatre ans. L'association est jeune, encore peu connue du grand public, et elle ne prétend pas être l'interface unique des ONG avec la société civile organisée, l'Etat ou les bailleurs de fonds. Cependant, elle se renforce tout en cherchant à mieux pénétrer le tissu associatif haïtien. En ce sens, les recommandations de cette étude lui seront utiles.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ce travail, représentants d'ONG membres ou non du CLIO, avec une mention spéciale pour Concern Worldwide qui a financé l'étude.



Philippe Bécoulet
Président du CLIO

1. Introduction

1.1 Contexte de la réalisation de l'étude

Cette consultation commanditée par le Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO) est réalisée en une période assez particulière du mouvement des ONG. Elle peut être caractérisée par :

- La mobilisation des ONG et de la société haïtienne en général pour fournir une aide aux victimes des quatre (4) cyclones qui ont frappé le pays en été dernier ;
- Une campagne de discrédit orchestrée contre le milieu des ONG par des acteurs politiques et de la presse ;
- La poursuite de la multiplicité des ONG étrangères sur le terrain, surtout celles oeuvrant dans l'humanitaire, et le mutisme des ONG haïtiennes ;
- La continuation du retrait de l'Etat dans les actions de développement et la mise en avant de la scène des ONG internationales par les agences de coopération bilatérale ou multilatérale.

Cette situation suscite de l'euphorie chez certains, un malaise au niveau de quelques uns et beaucoup d'inquiétude dans plusieurs secteurs.

L'enquête sur le positionnement des ONG haïtiennes vis-à-vis du CLIO a été accomplie grâce à la compréhension des responsables de six (6) institutions membres de ce regroupement et à celle des dirigeants d'une dizaine (10) d'ONG haïtiennes non affiliées à cette plate-forme. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir pris du temps pour partager leurs constats, leurs réflexions et parfois même leurs positions avec nous, surtout en un moment aussi préoccupant tant au niveau national qu'au niveau l'international. Comme entendu avec ces responsables d'institution, nous avons dans ce rapport pris toutes les dispositions nécessaires afin de respecter une certaine discrétion dans le développement de ce sujet complexe et délicat. Nos interlocuteurs ne peuvent et ne doivent pas être tenus comme responsable d'aucune des analyses ou des assertions incluses dans ce document d'étude car l'auteur de ce rapport s'est engagé seul dans les démarches méthodologiques, analytiques et rédactionnelles ayant conduit à son élaboration.

Au moment où nous sommes en train de mettre la dernière main à la finalisation de ce document, le pays vient de terminer une année 2008 assez douloureuse. L'inflation des prix des denrées alimentaires et énergétiques commencée depuis fin 2007, a occasionné des émeutes de la faim très violentes aux mois d'Avril - Mai qui ont entraîné le renversement du gouvernement Préval – Alexis. Ce dernier a géré les affaires courantes pendant près de quatre (4) mois et pendant la ratification de la nouvelle équipe gouvernementale en Août – Septembre. Des cyclones de forte intensité ont saccagé près de huit (8) départements géographiques engendrant une nouvelle crise d'urgence humanitaire sans précédent depuis près de quinze (15) ans.

Tous ces événements sociaux, politiques et environnementaux lourds de conséquences pour l'économie et la population haïtiennes se déroulent dans un contexte global marqué par une récession économique mondiale annonçant peut-être la fin d'un régime politico-économique international. Les temps sont difficiles, la compréhension de l'ordre des choses n'est pas évidente et nous oblige donc à redéfinir d'autres paradigmes pour les analyser.

1.2 La démarche méthodologique

Mandat et justification

Le cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO), regroupement d'ONG nationales et étrangères créé le 4 mars 2005, a depuis le début de son existence un ratio de membres d'ONG haïtiennes de moins de 19% du nombre total de ses adhérents et ce pourcentage tend à décroître avec le temps. Les raisons expliquant le manque d'intérêt des ONG nationales à participer à ce regroupement ne sont pas bien connues. Dans son plan d'action 2008-2009 le CLIO a décidé d'augmenter le nombre de ses membres, notamment ceux d'origine haïtienne. A cet effet il entend réaliser une étude en vue de comprendre la faiblesse d'adhésion des ONG nationales au regroupement.

Les objectifs de cette consultation sont les suivantes :

- Comprendre le positionnement des ONG haïtiennes par rapport au CLIO afin de mettre en évidence les raisons de leur non affiliation à ce regroupement.
- Définir, à partir des recommandations de l'étude, une stratégie de promotion du CLIO et d'intégration des ONG nationales.

Le consultant dispose d'un mois et demi pour la réalisation de cette étude et sa restitution aux membres du CLIO.

Démarche de travail

La réalisation de ce mandat a suscité un ensemble de questions clés concernant la dynamique du CLIO, son image, la pertinence de l'intégration des ONG nationales et les perspectives d'avenir du regroupement. Elles ont été débattues avec certains représentants du Comité Exécutif du Cadre de Liaison Inter-ONG.

La problématique de regroupement d'ONG n'est pas nouvelle dans le pays, y compris la cohabitation entre ONG haïtiennes et ONG étrangères au sein d'un même espace de concertation. Ce qui nous porte dans le cas concret de cette étude à émettre certaines hypothèses de travail :

- Est-ce un problème d'information ou de mésinterprétation qui explique la non affiliation des ONG nationales ?

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

- Est-ce une question de compétition entre ONG haïtiennes et ONG étrangères, voire même de clivage entre ces deux (2) catégories d'ONG sur le terrain de l'assistance humanitaire ou du développement en Haïti ?
- Est-ce un manque d'élan des ONG haïtiennes pour les regroupements, lié à leur situation critique en terme financier et à celle du mode de fonctionnement irrégulier de ces plates-formes d'ONG ?
- Enfin, est-ce un problème congénital, de la constitution même du CLIO par un ensemble de grandes ONG étrangères, que les ONG haïtiennes n'arrivent pas à dépasser ?

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons adopté une démarche de travail avec trois (3) niveaux d'intervention :

- Une recherche documentaire a été menée sur le mouvement des ONG au niveau international en général et en Haïti en particulier, sur le CLIO et d'autres regroupements d'ONG. Ceci a permis de répondre à certaines de nos questions clés et de préparer le guide d'entrevue avec les ONG membres du CLIO et celles non affiliées à ce regroupement.
- Une enquête légère sur la base d'entrevues a été réalisée sur un échantillon de six (6) ONG membres du CLIO : trois (3) ONG européennes ; deux (2) ONG d'Amérique du Nord et une (1) ONG haïtienne. Ces institutions étaient retenues en fonction de leur origine, de leur mode d'intervention et de leur pratique avec les ONG haïtiennes.
- Une autre enquête, toujours sous forme d'entrevue directe, a été effectuée auprès d'une dizaine (10) d'ONG haïtiennes. Elles ont été sélectionnées dans différents secteurs d'interventions, dans diverses aires d'action, d'après leur vision et leur stratégie d'intervention et aussi en fonction de leur expérience de travail.

Après l'ensemble des entrevues, nous avons partagé nos premières impressions sur la collecte des données avec l'Assemblée Générale du CLIO et procédé à la réalisation de la synthèse de chacune des rencontres d'échanges.

1.3 Traitement et analyse des données

Nous avons pris l'option de ne pas préparer un formulaire d'enquête pouvant être traité avec un logiciel informatique et de ne pas non plus faire des entrevues par téléphone parce que le sujet de l'étude est trop délicat. Les échanges sur cette question soulèvent beaucoup de subjectivité et ne correspondent pas nécessairement à la première des préoccupations de certaines institutions qui ont eu l'amabilité de nous recevoir.

Notre grille de traitement des données a été construite surtout sur la fréquence de la répétition d'un certain nombre de constats, de l'évocation de problèmes types ou de défis au niveau de la réalité des ONG en Haïti, de leurs regroupements et du CLIO en particulier. Dans le traitement proprement dit, nous avons dû uniformiser certaines

réponses en tenant compte de l'esprit des discussions, du fil conducteur de l'interlocuteur ; nous avons dû parfois même revérifier le sens de quelques expressions avec certains responsables des institutions enquêtées.

Dans l'analyse des données traitées, nous avons tout d'abord essayé de reconstruire l'historique des relations ONG haïtiennes / ONG étrangères et également celui des espaces de concertation entre ONG. Ensuite, nous avons recadré le CLIO tout en recherchant ses potentiels, ses opportunités, ses faiblesses et ses contraintes. C'est à partir de cette démarche de déconstruction / reconstruction que nous avons analysé les tableaux de données dont nous disposons pour comprendre le positionnement des ONG haïtiennes vis-à-vis du regroupement CLIO et sa non intégration par une majorité de ces ONG. Comme vous allez le remarquer, toutes nos réflexions sur le sujet de l'affiliation au CLIO sont déductives car aucun de nos interlocuteurs des ONG haïtiennes n'a apporté beaucoup de précisions sur les raisons de leur non adhésion à ce regroupement.

1.4 Définition de certains concepts utilisés dans ce rapport d'étude

Nous estimons nécessaire de définir les terminologies suivantes utilisées dans le rapport.

- Agence de coopération internationale : toute institution étatique ou inter-étatique établissant des relations bilatérales ou multilatérales avec l'Etat haïtien et intervenant à travers des dons, des prêts ou de l'assistance technique dans les champs de l'aide au développement, de l'humanitaire ou des droits humains.
- Organisation non gouvernementale ou ONG : est une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'Etat ni d'une institution internationale. C'est une personne morale qui intervient dans son pays d'origine ou qui, bien que n'étant pas un gouvernement, intervient dans le champ international. Les ONG ont différents modes d'actions, ceci porte à les classer dans au moins trois (3) types :
 - Certaines sont avant tout des groupes de pression politique ; elles font surtout des plaidoyers ou des lobbys économiques, écologiques et pour le respect des droits humains ;
 - D'autres, souvent dénommées ONG humanitaires, mettent en place des programmes d'urgence d'aide éducative ou caritative ;
 - Enfin des ONG de développement, engagées sur des programmes à moyen et long terme, visent l'amélioration des conditions socio-économiques d'un groupe social ou d'une communauté.
- ONG internationale est une organisation non gouvernementale ayant des branches dans plusieurs pays.
- ONG haïtienne : une organisation non gouvernementale ayant pris naissance en Haïti et que la loi du pays reconnaît en tant que telle ; elle peut être nationale si sa

mission et ses interventions couvrent plusieurs départements géographiques ; elle peut être aussi régionale ou locale si elle est créée dans un département ou une commune et ses interventions ne dépassent pas les limites de cet espace.

- ONG étrangère : une organisation non gouvernementale intervenant en Haïti mais d'origine externe ; toute filiale d'ONG ayant son siège à l'extérieur, même si elle a la reconnaissance légale de l'Etat haïtien, est considérée comme ONG étrangère.
- Regroupement, espace de concertation ou plate-forme d'ONG : nous utilisons ces mêmes vocables pour toutes associations formelles ou informelles d'ONG. Elle peut avoir ou pas sa reconnaissance légale, travailler dans un secteur d'activité spécifique ; dans ce cas elle est sectorielle. On la caractérisera comme étant transversale quand elle cherche à agir sur un champ regroupant plusieurs secteurs, par exemple sur la problématique du mouvement des ONG comme le CLIO ou sur celle de la sécurité alimentaire comme la PFNSA.
- Organisation de base : une association haïtienne constituée sur une base formelle ou informelle, ayant sa reconnaissance légale ou pas, émanant des secteurs sociaux moyens ou pauvres et qui œuvre en milieu rural ou urbain en vue de l'émancipation de sa communauté ou de ses adhérents. Les organisations de base représentent les principales interlocutrices ou collaboratrices des ONG sur le terrain.

2. Bref historique des relations entre ONG haïtiennes et ONG étrangères

2.1 Origine de l'alliance

Dans cette section sur la réalité des ONG étrangères et haïtiennes et des relations existant entre elles, il est important de préciser dès le départ que chacune de ces deux (2) catégories d'ONG n'est pas un bloc homogène. Au niveau des ONG haïtiennes comme des ONG étrangères, il existe en termes de valeurs philosophiques, d'orientation, de démarche de travail, de relation avec la population, avec l'Etat et avec les agences de coopération une très large diversité d'institutions intermédiaires. Les ONG haïtiennes et étrangères se sont associées depuis l'apparition des premières initiatives de développement non étatiques en Haïti au milieu des années 1950. Les ONG haïtiennes sont à l'origine des émanations de l'église catholique et des cultes protestants appuyés par des ONG étrangères ; c'est à partir des années 1970 que la laïcisation de ces initiatives a commencé. L'alliance entre ces deux (2) catégories d'institutions oeuvrant dans le champ de l'humanitaire, du développement et du secteur des droits humains reposait, au début, sur des affinités ou valeurs partagées, sur une division du travail bien établi où l'une intervenait sur le terrain et l'autre à l'extérieur mobilisait le financement. Ce qui unissait les ONG haïtiennes et les ONG étrangères c'était la vision et le programme communs en vue de l'amélioration des conditions de vie de la population ainsi que de la

propagation de leurs idéologies partagées. Dès le début, il y a eu des problèmes ou des frictions entre ces deux (2) catégories d'institutions ; ils étaient liés surtout à la relation de dépendance financière des ONG haïtiennes vis-à-vis des ONG étrangères, mais la confiance qui existait a permis de les dépasser. L'entente et la répartition de responsabilité étaient telles que dans chaque action d'une ONG haïtienne on savait qu'il y avait au moins une ONG étrangère qui y était associée. C'est pourquoi on parlait de binôme ONG haïtiennes / ONG étrangères. Les actions de ce binôme ont démarré dans le pays cinq (5) ou dix (ans) après les grands projets bilatéraux ou multilatéraux des Etats étrangers ou du système des Nations Unies avec l'Etat haïtien. Ces initiatives des premières ONG se voulaient être des alternatives par rapport à ces grands projets en terme de proximité avec la population, de participation et de rentabilité socio-économique. Le régime de François Duvalier va mettre un cran d'arrêt à ces actions non gouvernementales de 1963 à 1971. Elles réapparaîtront à partir de 1975 dès les débuts de la démocratisation contrôlée sous le régime de Jean-Claude Duvalier.

2.2 Les apports de ce binôme d'ONG à la société haïtienne

L'établissement et le développement des interventions du binôme de ces deux (2) catégories d'institutions en Haïti ont eu des apports assez appréciables dans la société haïtienne même s'ils n'ont pas pu éviter l'effondrement socio-économique qu'on connaît dans le pays depuis plus de dix (10) ans. Cependant, sans leur présence, les conséquences de cette crise humanitaire larvée auraient été plus graves. Le binôme ONG haïtiennes/ONG étrangères pendant plus de quarante (40) années a facilité l'accès des populations rurales et urbaines à certains services de base en santé, nutrition, éducation, agriculture, infrastructure, crédit et autres. Il a mené des études permettant une meilleure compréhension des phénomènes du sous-développement et des rapports économiques et sociaux en Haïti. Il a contribué à l'inclusion de secteurs sociaux marginalisés tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a appuyé les efforts de lutte contre la dictature des Duvalier et pour le respect des droits humains. Il a favorisé la démocratisation des rapports sociaux. Il a aidé au renforcement du positionnement des secteurs sociaux moyens et pauvres. Il a facilité la valorisation de la culture populaire. Et il a contribué à l'élaboration de visions en terme de développement économique et social. L'ensemble de ces apports a souffert d'un manque de systématisation, de valorisation et de conservation de la mémoire historique ou institutionnelle. Ceci n'implique pas que nous puissions mettre en doute ces acquis au passif du binôme ONG haïtiennes / ONG étrangères dans le pays.

2.3 Les causes de la rupture du binôme ONG haïtiennes / ONG étrangères

A partir des années 1990, les relations entre ces deux (2) catégories d'institutions partenaires commencent à se modifier, ce à cause de certaines évolutions dans le contexte international et national ainsi que dans le fonctionnement des ONG en général. L'application systématique et généralisée des politiques néolibérales a transformé la coopération internationale et l'aide humanitaire en un marché de financement qui a défié les lois de la libre concurrence. L'aide privée des pays occidentaux à ceux du tiers-monde s'est diversifiée avec la participation de nouveaux acteurs dans le financement des

programmes et projets. Malgré tout, la part de l'aide privée dans le financement global alloué au tiers monde a considérablement baissé. Ceci a renforcé davantage la place prépondérante de l'aide publique aux pays du Sud. Parallèlement, il s'est développé dans les pays du Nord, tant au niveau du public qu'au niveau des gouvernements, un certain questionnement sur la gestion et l'efficacité des interventions dans les domaines de l'humanitaire et du développement dans les pays du tiers monde. Les ONG du Nord ont dû s'adapter pour répondre à la nouvelle conjoncture. Certaines l'ont fait en maintenant leur identité, d'autres, en se dénaturant ; mais elles ont toutes modifié leur vision et leur orientation.

La nécessité accrue de démonstration de résultats et les mécanismes de financement ont conduit les ONG du Nord à une démarche de professionnalisation de leur institution. Elles sont toutes entrées dans une phase de quasi dépendance financière par rapport à leur Etat et aux agences de coopération multilatérale ; ce qui a fragilisé leur autonomie de pensée et d'action. Certaines ONG du Nord ont résisté à cette potentielle instrumentalisation tout en cherchant à protéger le droit à l'autodétermination de leur institution en tant qu'acteur de la société civile.

Les ONG haïtiennes, au début de cette période, ont dû faire face à la répression liée au coup d'Etat militaire de 1991 – 1993 et un nombre important ne se relèvera jamais de ces événements dévastateurs et traumatisants. Beaucoup ont contribué à la résistance de la population à cet acte antidémocratique des forces traditionnelles en Haïti. Peu d'ONG haïtiennes auront la capacité de prendre du recul par rapport aux évolutions du contexte national et international afin de réorienter la démarche de leurs actions et de se renforcer sur le plan institutionnel. Après le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, les nouvelles équipes gouvernementales n'ont pas compris la nécessité et n'ont pas pris les moyens pour aider à la réhabilitation ou au renforcement de la société civile haïtienne en général et des ONG nationales en particulier.

Même en terme de renforcement de la légalité institutionnelle, les pouvoirs publics de 1994 à nos jours ont une attitude équivoque à l'endroit de la société civile haïtienne. C'est après bien des plaidoyers en 1995 que le projet de loi sur les associations et la nouvelle loi sur les ONG avaient été étudiés en commission mixte. Certes, c'est une première dans les relations entre l'Etat et la société civile haïtienne que les avant-projets de lois ont été réalisés. Le gouvernement qui avait pris l'initiative n'a pas eu le temps de les soumettre au parlement. Mais douze (12) ans plus tard, ces deux (2) lois ne sont toujours pas en vigueur dans le pays.

2.4 Situation actuelle de chacun des deux (2) acteurs

Plusieurs vagues d'ONG internationales ou étrangères vont venir s'établir dans le pays ; la venue de chaque vague est liée à une conjoncture déterminée. Mais contrairement à la majorité des anciennes ONG étrangères présentes en Haïti, les nouvelles auront tendance à intervenir directement sur le terrain sans passer par des institutions intermédiaires nationales. Certaines anciennes ONG étrangères laisseront le pays et d'autres qui ont résisté pendant longtemps à ce mode d'intervention finiront par entrer dans la ligne

d'action directe avec la population. Elles justifient cette démarche d'intervention directe par le fait qu'elles n'ont pas eu de résultats positifs avec les ONG haïtiennes qui pour elles ont trop de limites. Mais les ONG étrangères actives dans le pays ont aussi leurs problèmes spécifiques. En effet, beaucoup de ces institutions vivent des situations de dualité : sont-elles des organismes de financement ou des agences d'exécution des programmes des agences de coopération dans le pays ? Certaines de ces ONG externes opèrent sur le terrain sans prendre le temps de connaître la réalité du pays ni de comprendre la situation particulière du milieu où elles interviennent. Dans les structures de gestion et d'exécution de quelques unes de ces ONG étrangères en Haïti, il y a beaucoup de disparités entre le traitement des professionnels haïtiens et celui des coopérants externes, ce qui engendre parfois des conflits. Le ratio coût / bénéfice des projets ou programmes que certaines de ces ONG exécutent tend vers une importante augmentation.

Les ONG haïtiennes aussi font face à de nombreuses difficultés. La quasi totalité de ces ONG est sous le poids d'une dépendance financière vis-à-vis des ONG étrangères. Ceci se manifeste parfois par une imposition de la vision et du contenu d'un programme ou projet. Elles ont presque toutes une carence en termes de ressources humaines, ce qui a comme effet la dégradation de la qualité de leur intervention. Beaucoup de ces ONG ont d'énormes difficultés pour définir l'articulation entre elles et les groupes de base ; en ce sens, tant sur les plans technique, méthodologique que de partage de responsabilités, elles n'arrivent pas à redéfinir et à adapter leur processus d'accompagnement. Ainsi, elles n'ont pas pu éviter la compétition entre ONG et organisations de base. Les ONG haïtiennes ont aussi des problèmes pour comprendre et assurer leur rôle et leur place dans le pays ; en effet, elles n'arrivent à se situer ni par rapport à l'Etat ni par rapport aux communautés. Enfin, il se développe des contradictions entre les ONG haïtiennes et les ONG étrangères, et ni les unes ni les autres n'arrivent à prendre le recul nécessaire afin de les clarifier.

3. Le CLIO : un regroupement haïtien d'ONG à dominance étrangère

Dans cette partie du rapport nous présenterons le Cadre de Liaison Inter ONG qui se définit comme un espace de concertation et d'échange au sein de la communauté des ONG oeuvrant en Haïti. Nous essayerons de comprendre l'historique de ce regroupement, ses orientations stratégiques, la dynamique de sa structure, son image dans la société et dans le milieu de la coopération au développement, et nous présenterons également son dilemme face à la faible intégration en son sein des ONG haïtiennes.

3.1 Historique du CLIO

L'idée de regroupement d'ONG pouvant servir d'interface, tant avec les agences de coopération internationale qu'avec l'Etat haïtien, fait son chemin depuis le début des années 1980. Ces initiatives ont émergé dans un contexte caractérisé par les déterminants suivants :

- La volonté des décideurs de l'aide publique au développement de prendre une distance par rapport à l'Etat haïtien, jugé inefficace dans la fourniture de services à la population, tout en encourageant l'établissement et le renforcement sur place d'autres opérateurs ;
- L'aggravation de la crise socio-économique du pays accompagnée par l'avènement d'une multiplication d'organisations non gouvernementales haïtiennes et étrangères, phénomène qui est à la fois lié à une quête d'amélioration de la situation mais aussi à une stratégie de solidarité pour certains et de survie pour d'autres.
- Et comme corollaire aux deux (2) premiers, l'accélération de l'affaiblissement de l'Etat haïtien et ses tentatives intermittentes et non soutenues de régulation ou parfois de contrôle légal musclé des acteurs oeuvrant sur le territoire dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et des droits de la personne.

C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire l'apparition en 1981 de la HAVA comme un "organisme de coordination pour soutenir et renforcer les activités des ONG travaillant en Haïti". Cette association, qui était légalement reconnue comme l'ONG des ONG, a regroupé plus de quatre-vingt (80) ONG et a joué au début un rôle de lieu d'échanges techniques et de partage d'expérience entre les ONG. Elle a permis à ses institutions membres d'avoir une certaine visibilité tout en leur facilitant l'accès à certains services. La HAVA a dû prendre des positions publiques contre le décret réglementant l'implantation et le fonctionnement des ONG de 1982, jugé trop restrictif et également sur le décret de 1989 réglementant les ONG d'interventions sur le terrain. Il y a eu des réticences de certaines ONG haïtiennes et européennes à l'égard de la HAVA en raison de ses présumées relations avec la USAID. A la fin des années 1990, ce regroupement est entré en léthargie.

En 1992-1993, suite au coup d'Etat militaire qui a renversé le gouvernement démocratiquement élu et à l'embargo commercial sur Haïti, le pays a connu une crise humanitaire très aiguë. La nécessité de coordination de l'aide d'urgence, ajoutée au besoin de réflexion sur des stratégies de réhabilitation post coup d'Etat ainsi que de renforcement des acteurs de la société civile, ont porté certaines ONG haïtiennes et étrangères à se regrouper dans un espace de concertation dénommée Inter-OPD. Celui-ci avait comme objectifs de faciliter une meilleure coordination et communication entre les ONG, surtout celles qui se positionnaient comme des organisations de promotion du développement, d'aider à protéger les droits et prérogatives des ONG par devant l'Etat dans une période de répression, et de contribuer à créer une interface avec les agences de coopération internationale présentes en Haïti. L'inter-OPD qui comptait près de quarante (40) ONG a joué un certain rôle dans l'orientation de l'aide d'urgence, a participé à la préparation des projets de loi sur les associations et les ONG entre 1995 – 1997, et a également facilité la remobilisation de quelques acteurs de la société civile. Les grosses ONG internationales n'ont pas intégré l'Inter-OPD parce qu'elles n'étaient peut-être pas invitées à y prendre part, et les ONG haïtiennes de tendance éducation populaire l'ont boudé car elles le trouvaient un peu trop développementiste. En 1999 – 2000 ce regroupement est entré dans une période de démobilisation et depuis, il ne s'est jamais redynamisé.

La disparition de fait de la HAVA et de l'Inter-OPD va laisser un vide en terme de regroupement transversal visant la coordination et la représentation des ONG. En 2003, quand le gouvernement d'alors a voulu réviser les projets de loi sur les associations et les ONG, il a invité un petit groupe d'ONG à la discussion ; ce dernier s'est réuni avec plusieurs autres ONG pour réagir sur les projets de loi. Cette concertation élargie a conduit à une tension entre le MPCE et ce petit groupe d'ONG. C'est de là qu'est parti le CLIO ; un groupe d'initiative composé d'ONG étrangères et de l'université Quisqueya a senti qu'il serait opportun que les ONG s'organisent pour mieux dialoguer et collaborer avec l'Etat. Le regroupement a été formellement constitué le 4 mars 2005 et il a cherché sa raison d'être dans la nécessité pour les ONG d'aller plus loin qu'une simple solidarité entre elles face à une menace réelle ou perçue de l'Etat. L'idée à la base est de mettre en place un espace de concertation pour travailler ensemble, de manière permanente et durable, afin d'échanger des informations, de coordonner les interventions et de chercher les voies et moyens pour mobiliser ensemble des ressources.

Il y a eu beaucoup de réflexion sur la dénomination du regroupement ; le choix a été fait de construire le CLIO comme un regroupement transversal d'ONG et non comme une plate-forme d'institutions de la société civile haïtienne. Un groupe de travail a été constitué pour préparer l'acte constitutif et les statuts. Il a fallu tenir compte dans ce cadre des expériences de fonctionnement des autres regroupements, ainsi que des réticences / contraintes entre les ONG sur les questions de prises de position / représentation communes. Le regroupement est conçu comme une association d'ONG et a écarté la logique de mettre en place une nouvelle ONG comme la HAVA l'avait fait. Après plus de trois (3) ans d'existence, la charte et les règlements internes du regroupement ont été élaborés récemment. C'est un pas positif, car ceci pouvait constituer un élément de blocage à son fonctionnement normal. Le CLIO rassemble vingt (26) ONG parmi lesquelles quinze (15) viennent d'Europe, sept (7) d'Amérique du nord et quatre (4) d'Haïti.

3.2 Orientation stratégique du CLIO

Le regroupement se définit comme une association autonome, sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle. Les valeurs qu'il défend reposent sur :

- La solidarité envers les couches les plus défavorisées ;
- La promotion de l'équité et la participation au sein de la société haïtienne ;
- La transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources mises à contribution pour l'assistance humanitaire et le développement ;
- Le refus de toute forme de violence.

Les objectifs du CLIO sont les suivants :

- Offrir à la communauté des ONG une structure permanente d'information et de consultation sur des questions d'intérêts communs ;
- Servir d'interface / point focal vis-à-vis des institutions gouvernementales, des bailleurs de fonds, de la société civile, des médias et de tout autre partenaire privé ;

- Promouvoir le partenariat entre les ONG et la formation de plates-formes thématiques sectorielles ou de plaidoyer pour les membres de l'association qui en expriment le besoin.

Nos échanges, tant avec quelques membres du CLIO qu'avec d'autres institutions non affiliées au regroupement mais ayant pris connaissance des statuts du regroupement, montrent qu'il y a un problème assez important d'interprétation du rôle d'interface que le CLIO souhaite jouer. Est-ce une interface pour ses membres ou pour le secteur des ONG en général ? Cet aspect sera analysé au chapitre suivant.

Deux (2) de mes interlocuteurs, membres du CLIO trouvent qu'il n'y a pas encore une vision claire et partagée au niveau du regroupement. Peut-être est-ce une tactique inconsciente pour maintenir l'unité de l'association car, on se rappelle qu'à l'Inter-OPD, il y avait beaucoup de discussions théoriques sur les fondements et la vision du regroupement ; cela a expliqué entre autres que bien des ONG aient pris leur distance à cause de présumées divergences de vue. Actuellement, le CLIO vient de terminer l'élaboration de sa charte et certains éléments de vision stratégique y sont définis. Quelques membres de ce regroupement pensent qu'il est un espace où il y a beaucoup d'échanges d'informations et de partage d'expériences, mais le regroupement reste peu efficace en terme de production de documents d'analyse sur la situation du pays, sur le milieu des ONG et sur les défis du développement ou de l'humanitaire en Haïti. Mais le CLIO ne s'était pas donné un tel mandat.

Le CLIO en tant que regroupement d'ONG a sa vie institutionnelle, mais celle-ci est décidée et animée en fonction de et par ses membres. Le regroupement est orienté vers les services aux membres ; en ce sens, il a plutôt une approche pragmatique de mise en commun. Le regroupement organise, en conformité avec sa nature et sa démarche de travail un certain nombre d'activités ; les plus importantes sont :

- La diffusion d'informations auprès des membres sur les appels à proposition, la canalisation des messages ou annonces des membres, l'alerte des membres sur des événements importants ;
- La constitution de bases de données permettant la mise à jour sur les partenaires et la consultation des documents qu'ils ont produits ;
- Un espace de rencontres pour des débats, l'apprentissage en commun et la socialisation ;
- L'accompagnement de certaines ONG nouvellement constituées ou venant d'arriver au pays dans leurs démarches de légalisation.

Dans des moments difficiles de tension politique ou de catastrophe naturelle, d'après certains membres, le CLIO permet de faire face ensemble, mais jusqu'à date, toujours selon eux, le regroupement n'a pas vraiment travaillé au développement de la mise en synergie des actions de ses membres. Certains membres trouvent qu'en terme de visibilité le regroupement n'en fait pas assez, car il s'est installé dans une position distante par rapport à la presse et l'opinion publique ne connaît donc ni l'existence, ni les points de vue

du CLIO. Les questions de synergie et de visibilité relèvent au fait des attentes des membres ; elles devraient être l'objet de débats à l'intérieur du regroupement car leur prise en compte n'est pas toujours évidente dans le contexte d'évolution des ONG en Haïti.

3.3 La structure du CLIO et sa dynamique

Au niveau du regroupement il existe deux (2) types de membres reconnus par les statuts :

- Les membres permanents qui acceptent les statuts du CLIO, ses exigences internes, qui ont obtenu leur permis de fonctionnement de l'Etat et qui sont en règle avec ce dernier.
- Les membres associés qui adhèrent aux statuts du regroupement et à ses exigences internes mais n'ont pas encore leur reconnaissance légale. Ils deviennent membres permanents après leur légalisation.

L'adhésion des institutions membres repose sur le volontariat. La contribution des membres se fait en nature et en espèces mais le montant de la cotisation est moindre pour les ONG haïtiennes cent (100) \$US que pour les ONG étrangères cinq cents (500) \$US.

Le CLIO a un éventail de membres avec des caractéristiques assez diversifiées.

Tableau 1 : Origine des ONG membres du CLIO

Nationalité	Institutions	Nombre
Allemande	Agro Action Allemande (AAA) Fédération Luthérienne Mondiale (FLM)	2
Américaine	CARE-Haïti ; Christian Reformed World Relief Committee (CRWRC) ; UMCOR ; Save the Children;	4
Belge	Protos	1
Canadienne	Centre d'Etude et de Coopération Internationale (CECI) Centre de Coopération Internationale en Santé et Développement (CCISD) ; OXFAM-Québec ;	3
Espagnole	Intermon OXFAM ;	1
Française	Action Contre la Faim ; Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF) ; Aide et Action ; Initiative Développement (ID) Inter Aide ;	5
Haïtienne	Comité Protos Haïti (CPH) ; Gafe Haïti ; Parole et Action ; Productive Coopérative of Haiti (PCH) ; Service Chrétien Haïti ;	5
Irlandaise	Concern World Wide ;	1
Royaume Uni	Christian Aid Action Aid International OXFAM-GB	3
Suisse	HELVETAS-HAITI	1
Total		26

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

Les ONG américaines qui sont pourtant assez nombreuses dans le pays, sont jusqu'à présent en retrait par rapport au CLIO. Les ONG européennes sont au sein du CLIO de loin en plus grand nombre, tandis que la présence des ONG haïtiennes est jusqu'à date insignifiante, bien que ces dernières sont plus nombreuses en Haïti et que leur proportion était nettement plus importante tant à la HAVA qu'à l'inter-OPD.

Toutes les ONG membres du CLIO n'ont pas la même vision ni n'interviennent pas de la même façon ; sur la base de leur démarche stratégique, on a identifié :

- des ONG de développement qui sont critiques par rapport aux interventions d'urgence cherchant à s'engager sur le long terme dans des projets structuraux ;
- des ONG orientées vers le plaidoyer autour des problématiques liées aux droits humains au sens large ;
- des institutions ayant la position de principe de ne pas intervenir dans les affaires internes haïtiennes, tant au niveau de la politique étatique que de celle de la société civile ;
- des ONG oeuvrant surtout dans l'assistance humanitaire.

Enfin au niveau du CLIO, il y a des ONG qui interviennent directement sur le terrain, soit comme exécutant de leur propre projet, soit comme opératrices des agences de coopération internationale, et certaines ONG qui travaillent avec des partenaires locaux ou nationaux. La cohabitation de ces différentes tendances conduit parfois à des tensions qui jusqu'à présent n'ont jamais évolué en des conflits.

La majorité des ONG membres du CLIO a plus de dix (10) ans d'établissement en Haïti. Elles interviennent dans les dix (10) départements géographiques du pays avec des concentrations dans l'Artibonite plus de treize (13) ONG, dans l'Ouest plus de treize (13) ONG, dans le Sud'Est plus de huit (8) ONG et dans le Nord plus de cinq (5) ONG. Certaines communes comme Port-au-Prince, Gros Morne, Cabaret, Anse à Pitre et Belle-Anse ont une forte présence, en terme d'interventions, des ONG membres du CLIO.

La structure du regroupement comprend une Assemblée Générale qui se réunit deux (2) fois par année ; au début il se tenait quatre (4) AG l'an. Celle-ci procède annuellement à l'élection d'un Comité Exécutif de sept (7) délégués-membres. Le CLIO a aussi des groupes de travail sur des thématiques.

Depuis près d'une année, la participation des institutions membres au CLIO est plus dynamique. Sur les 26 membres il y a plus d'une douzaine qui s'impliquent et sont très actives. Les grandes ONG internationales comme OXFAM-GB, Action-Aid et le CECI sont un peu en retrait. Au niveau des organisations qui sont actives, on ne sait pas si c'est une volonté de leur institution ou si cela relève des personnalités qui les représentent.

La dynamique de participation au CLIO repose sur une structure souple et légère. Les équipes de travail jouent un rôle important dans la bonne marche du regroupement. Toutes les initiatives passent d'abord par les groupes de travail ; il en est de même parfois pour le dialogue avec le gouvernement ou avec les agences de coopération internationale. Au niveau du regroupement comme dans toutes les autres associations, il y a des ONG leaders ; elles influencent le regroupement mais ne le dominent pas ; c'est une influence non exclusive. Le Comité Exécutif rassemble en général les ONG leaders mais il y a continuellement un renouvellement au niveau du CE. Le leadership est fonction de l'engagement et du dévouement dans les activités du regroupement. Au niveau des prises de parole et de décision, il y a toujours beaucoup de participation.

Le regroupement n'a toujours pas sa reconnaissance légale ; à cause de son statut d'association, les fonctionnaires de l'administration publique lui font faire un va-et-vient interminable entre le MPCE et le MAS pour déposer ses dossiers en vue de la légalisation. Personne ne peut dire si c'est une tactique politicienne des responsables de l'Etat pour maintenir le CLIO dans une situation de semi légalité et limiter ainsi sa capacité de prise de position publique, ou si ce sont des difficultés juridico-administratives réelles.

3.4 L'image du CLIO dans la société haïtienne et le milieu de la coopération en Haïti

A partir des échanges avec des représentants d'ONG membres et non membres du CLIO, nous allons essayer de reconstituer l'image projetée et perçue du regroupement au niveau de la société haïtienne, de l'Etat, des ONG haïtiennes et étrangères ainsi que dans les agences de coopération.

La société haïtienne ne connaît pas l'existence du CLIO ni celle des autres regroupements d'ONG. En général le milieu de ces organisations intermédiaires n'est pas très enclin et ne comprend pas non plus la nécessité d'informer l'opinion publique nationale de ses activités ou de sa démarche de travail dans le pays. Cette attitude peut être dangereuse car elle est non transparente, permet aux rumeurs de faire tâche d'huile et aussi traduit un problème de communication dans le secteur des ONG ainsi que leur malaise avec les médias. Le CLIO n'a pas encore dépassé réellement ce mode de fonctionnement fermé sur lui-même.

Au niveau de l'Etat central, le MPCE, le MICT et le MAS sont informés du fonctionnement du CLIO et de sa volonté de jouer un rôle d'espace d'échanges, de coordination et d'interface pour un certains nombres d'ONG, mais les ministères plus techniques comme le MTPTC, le MDE, le MSPP et le MARNDR connaissent moins bien ce regroupement. Avec les entités déconcentrées des ministères, les ONG en général et les membres du CLIO en particulier ont une bonne collaboration dans les actions de terrain. Mais c'est une relation de fait, due aux conditions dont les quelques services à la population sont organisés dans le pays à travers des intermédiaires. Surtout que tant les ONG que les entités déconcentrées vivent des réalités objectives que ni l'une ni l'autre ne connaissent pas. Avec les organes chargés du développement et de la gestion des collectivités territoriales, les rapports avec les membres de CLIO sont plutôt positifs mais ambivalents car les relations de pouvoir entre ces entités décentralisées et les ONG sont complexes.

Pour elles, les ONG s'immiscent dans leurs champs de compétence et d'action sans que les règles du jeu soient vraiment établies. Le CLIO est peut être un interlocuteur pour le MPCE mais son image auprès de l'Etat comme celle des ONG en général est mitigée. D'après certains membres, ce regroupement ne joue pas vraiment encore un rôle d'interface avec l'Etat car en son sein la majorité des adhérents n'est pas encore arrivée au point de sentir la nécessité de lui donner un mandat de représentation clair et définitif.

Pour les ONG haïtiennes ayant leur siège à Port-au-Prince, dans l'ensemble elles ne connaissent pas l'existence du CLIO ; celles qui en sont informées le perçoivent comme un regroupement d'ONG étrangères originaires essentiellement des pays occidentaux et qui dispose peut être de beaucoup de financement à cause de sa relation privilégiée avec les agences de coopération. Cette idée se renforce davantage par le fait que depuis la formation du CLIO, ce sont surtout des étrangers qui sont élus au Comité Exécutif. Certaines ONG nationales voient les membres du CLIO comme des compétiteurs qui cherchent avec ce regroupement à se consolider pour augmenter leur capacité de négociation et aussi mieux défendre leurs propres intérêts. Les ONG haïtiennes locales intervenant directement sur le terrain ne connaissent pas le CLIO ; elles sont peu intéressées à des regroupements au niveau national mais elles manifestent un grand intérêt pour les tables de concertation régionale et les comités départementaux pour coordonner les actions contre les risques ou les désastres naturels. L'image du CLIO dans le milieu des ONG haïtiennes est monochrome contrairement à celle de la HAVA ou de l'Inter-OPD qui, en terme de diversité de tendances et d'origines des ONG rassemblées, était beaucoup plus multicolore.

Au niveau des ONG étrangères, l'attitude vis-à-vis du CLIO varie d'un groupe à un autre. Les grandes ONG américaines, qui sont nombreuses dans le pays, sont jusqu'à présent en retrait par rapport à l'initiative du CLIO. Certaines ONG étrangères, toutes origines confondues, adoptent une politique de non-participation à des regroupements en Haïti ; d'autres ont une approche pragmatique et s'impliquent seulement dans des espaces permettant des débouchés concrets liés à leurs propres aspirations. On en trouve aussi quelques unes qui ont une attitude autosuffisante. Mais tout ceci n'empêche pas que depuis un certain temps, le CLIO représente dans le milieu des ONG étrangères, surtout celles originaires de l'Europe, une référence qui non seulement facilite ou renforce leur établissement dans le pays, mais leur sert également de lieu d'échanges d'information ou de partage d'expériences.

Dans les institutions de coopération internationale ayant leur représentation en Haïti, la reconnaissance de l'existence du CLIO est en train de faire son chemin. Dans les années 1990 et peut être aujourd'hui encore, les agences des bailleurs de fonds avaient tendance à constituer leur propre réseau d'ONG, mais actuellement elles commencent à s'ouvrir vers d'autres opérateurs qui ne sont pas nécessairement dans les cercles les plus rapprochés de ces agences. Certaines ambassades étrangères auraient milité en ce sens afin d'essayer de dépoliariser quelque peu l'aide humanitaire ou au développement dans le pays. Il semble que dès la première année du CLIO, il y avait déjà une bonne perception auprès de l'UE, de l'ACDI et du système des Nations-Unis. Depuis l'émergence récente de la question humanitaire comme un défi sérieux en Haïti, la BM, la BID et le FMI ont commencé à s'intéresser à la plate-forme du CLIO. L'USAID est encore sur des positions

conservatrices concernant les opérateurs avec lesquels elle travaille et montre toujours peu d'intérêt pour ce regroupement. L'amélioration de l'image du CLIO auprès des agences de coopération n'est pas seulement le fruit de son travail de relations publiques, mais est surtout due au fait que devant la réalité de l'aggravation de la misère, de la faible capacité de l'Etat à planifier et à coordonner l'aide humanitaire ou l'aide au développement dans le pays, ces agences ne peuvent se passer des ONG et surtout de celles ayant des compétences éprouvées dans l'assistanat.

3.5 La non participation des ONG nationales au CLIO un dilemme pour le regroupement

Au début, avant sa formalisation, l'initiative du CLIO était complètement étrangère ; même si dans les rencontres il y avait une bonne partie des représentants qui étaient des haïtiens, ce sont des délégués d'ONG étrangères qui ont haïtianisé leur direction en Haïti. Cette situation a prévalu parce que entre les ONG étrangères dont l'agenda dépend de leur siège à l'extérieur et de ce qu'elles font dans le pays, les préoccupations sont les mêmes, à savoir concilier les exigences externes et internes. Ceci a facilité la communication et les partages d'expérience ; d'autant que les sujets qui intéressent les ONG étrangères ne sont pas nécessairement les mêmes qui suscitent de l'intérêt pour les ONG haïtiennes.

A cette époque, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, certaines institutions étrangères présentes en Haïti voyaient les ONG nationales comme étant toujours en compétition ; en outre, en termes de structure, c'est le poids des personnalités qui était déterminant. Une partie de la société civile du pays est analysée comme étant très liée à des intérêts politiques et ces acteurs ne sont pas très intéressés à être dans des espaces formels ; se pose donc la question de lien formel versus lien informel. Quelques unes de ces institutions étrangères vont même jusqu'à avancer que la participation à des regroupements ne rentre pas encore dans la culture des ONG en Haïti. Ce sont là des réflexes ethnocentriques pour expliquer des divergences de vue ; les haïtiens ont aussi les leurs.

Quelque part, si le CLIO n'avait pas fait attention au début, il aurait pu tomber dans le même piège que Marco Polo au 13^{ème} siècle. Ce dernier observait la réalité de la Chine mais partageait ses analyses uniquement avec des vénitiens comme lui. A un certain moment, des ONG étrangères dans le CLIO ont réalisé qu'elles ne pouvaient continuer à fonctionner sans les ONG haïtiennes à l'intérieur de la plate-forme. Les points de vue ne sont exprimés que par des institutions externes et on sent qu'il manque le contrepoint haïtien. Surtout que jusqu'à présent, dans le pays, le nombre d'ONG étrangères est moindre que celui des ONG haïtiennes. Le regroupement doit être mieux balancé ; un travail pour y parvenir devrait être fait pour qu'il y ait plus d'ONG nationales.

Des démarches timides ont été faites auprès de quelques ONG haïtiennes avant la formalisation du regroupement, mais seules quatre (4) de ces institutions intermédiaires nationales ont rejoint le CLIO : Service Chrétien, PCH, CPH et GAFE. Lors des discussions sur le DSNCRP en 2006, des contacts ont été établis avec des partenaires

haïtiens comme la PAPDA et la SOFA pour intégrer le regroupement et formuler ensemble des commentaires ou contre-propositions sur ce document stratégique ; ils ont reculé devant l'éventualité de divergences idéologiques. Au moment de l'élaboration des statuts et des démarches de légalisation du regroupement, il y a eu au sein du CLIO beaucoup de discussions concernant ses objectifs liés à sa structure comme lieu de représentation ou son rôle d'interface, ce qui dénote leur fragilité et comment ils pouvaient être facilement remis en question à cause d'un manque de légitimité. Même si entre-temps le CLIO est devenu un interlocuteur ou une référence dans certains milieux de la coopération, cette situation de déficit de participation des ONG haïtiennes pose encore un problème pour son image.

Le CLIO n'a pas suffisamment entamé de discussions et développé sa capacité d'analyse en son sein pour comprendre la contradiction que porte son projet de regroupement et trouver les voies de sa résolution : le regroupement veut mettre ensemble des ONG étrangères et haïtiennes en compétition sur le marché de la coopération en Haïti, bien qu'elles ont en même temps des intérêts communs en tant qu'ONG. Le CLIO doit certes être dynamisé avec les ONG haïtiennes ; cependant, l'intégration de ces dernières pourrait constituer un danger pour elles si certains problèmes ne sont pas posés au préalable, tels que l'assimilation, la dépendance et autres.

4. Les facteurs pouvant déterminer la non intégration des ONG haïtiennes au CLIO

Au moment de la préparation de la démarche méthodologique de cette étude, nous avons entendu de part et d'autre des réflexions sur la non participation des ONG nationales au CLIO qui d'une manière générale se sont révélées peu convaincantes à l'analyse des données collectées. Dans cet ordre d'idées, nous estimons qu'il est nécessaire de faire la lumière sur deux (2) de ces aspects qui ont été soulevés dans des discussions informelles avant l'enquête auprès des membres et non membres du CLIO, à savoir le racisme et la divergence idéologique.

Dans les rencontres d'échange avec les six (6) membres du CLIO et avec les dix (10) institutions haïtiennes non adhérentes à ce regroupement, aucun des interlocuteurs n'a fait allusion à la question du racisme ou à son avatar en Haïti le préjugé de couleur comme facteur pouvant expliquer le déficit de participation des ONG haïtiennes à cet espace de concertation. Les ONG étrangères et nationales ont une pratique de collaboration vieille de plus de quarante (40) années et cet élément n'est jamais apparu comme un facteur de blocage à leur partenariat. Tant à la HAVA qu'à l'Inter-OPD, où ces deux (2) catégories d'ONG étaient partie prenante à des niveaux de participation et d'implication égalitaires, le racisme n'a jamais été identifié comme un problème existant à l'intérieur de ces regroupements. Il est important dans l'analyse de la dynamique de ces groupes ayant des membres d'origine diversifiée de ne pas confondre certains réflexes ethnocentriques avec un problème de racisme qui est un aspect bien particulier de ceux-là.

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

La question de la divergence idéologique a été soulevée seulement une fois dans une des rencontres de l'enquête. Mais c'était plus pour expliquer la non-participation d'une ou de deux (2) institutions haïtiennes à une initiative du CLIO concernant les consultations sur le document du DSNCRP. Cet aspect de différence idéologique est présent à l'intérieur de l'ensemble des ONG et de leurs regroupements en Haïti ou ailleurs ; le problème n'est pas son existence mais son mode de gestion. En ce sens, il ne saurait être une cause spécifique de non intégration au CLIO tout particulièrement.

La non évocation de ces deux (2) aspects par nos interlocuteurs au cours de l'enquête sur la non-participation des ONG haïtiennes au CLIO, traduit pour nous ce que beaucoup d'experts de la problématique haïtienne ont déjà mentionné comme un acquis positif de l'évolution de la société au cours de ces trente (30) dernières années. En effet, dans le temps, le brouillage de l'idéologie de couleur et l'utilisation abusive de la question idéologique ont fait beaucoup de tort à la construction et au renforcement des institutions de ce pays.

Cette précision étant faite, regardons maintenant les facteurs qui ont été identifiés comme pouvant déterminer la non intégration des ONG haïtiennes au CLIO. Sur la base du traitement des données collectées dans les entrevues avec des représentants de seize (16) institutions membres et non adhérentes au regroupement, nous avons constitué le tableau ci-dessous. Il présente d'une part les six (6) facteurs qui ont été évoqués comme éléments d'explication de la non intégration, et d'autre part, la fréquence de leurs allusions dans les rencontres d'échanges.

Tableau 2 : Facteurs pouvant déterminer la non intégration des ONG haïtiennes au CLIO

Facteurs	Fréquences		
	Membres CLIO	Non membres CLIO	Total
I Méconnaissance du CLIO	5	6	11
II Le CLIO ne répond pas à leurs attentes	5	4	9
III Tensions entre ONG étrangères et ONG haïtiennes	3	5	8
IV Pense que le CLIO est un regroupement d'ONG étrangères	4	2	6
V Attitude distante par rapport au regroupement	3	3	6
VI Remise en question du rôle d'interface du CLIO	2	2	4

A la lecture de ce tableau, on peut remarquer que tous les six (6) facteurs ont une fréquence égale ou supérieure à (4/16) ; les trois (3) plus prépondérants : «Méconnaissance du CLIO», «CLIO ne répondant pas aux attentes» et «Tensions entre ONG étrangères et ONG haïtiennes» ont un taux de répétition égal ou dépassant (8/16), et les trois (3) autres de moindre importance, d'après l'enquête, à savoir : «Attitude distante par rapport au regroupement», «CLIO un regroupement d'ONG étrangères» et «Questionnement concernant le rôle d'interface du CLIO» ont une fréquence égale ou inférieure à (6/16). Maintenant il s'agit d'analyser le bien-fondé et la pertinence de chacun de ces facteurs.

4.1 Le déficit d'une stratégie de promotion du CLIO et de recrutement de nouveaux membres pour le regroupement.

Sur les dix (10) institutions haïtiennes non membres du CLIO enquêtées, quatre (4) n'avaient jamais eu d'information auparavant sur ce regroupement ; deux (2) connaissent l'existence de cet espace de concertation mais n'ont jamais reçu de documents d'informations ou de sensibilisation sur cette plate-forme ; deux (2) institutions ont déjà reçu des documents venant du CLIO et même des invitations à rejoindre le regroupement mais elles ne sont pas informées sur sa raison d'être, ses objectifs ni sur ses activités. Cette méconnaissance du CLIO dans certains milieux des ONG haïtiennes traduit un déficit de stratégie de promotion du regroupement et aussi la faiblesse de son mode de recrutement basé uniquement sur la cooptation.

Les ONG membres du CLIO enquêtées, mentionnent presque toutes les problèmes de communication ou de relations publiques comme facteur de blocage à l'intégration d'autres institutions au regroupement. Deux (2) d'entre elles ont signalé l'absence d'une politique de recrutement comme étant un élément explicatif. En ce sens, pour les responsables de ces ONG membres, il y a « un manque de stratégie ou d'approche pour expliquer ce qu'est le CLIO et aussi pour susciter l'intégration des ONG haïtiennes ».

C'est peut-être également ce déficit d'interaction avec les milieux des ONG haïtiennes qui porte certains membres du CLIO à avoir l'impression que leur regroupement est perçu comme une structure d'ONG étrangères. Dans les entrevues avec les non-membres, seule deux (2) ONG nationales ont cette perception. Toutefois à ce niveau, il est probable que les interlocuteurs peuvent le penser et choisissent de ne pas le dire. Car dans la réalité du CLIO, effectivement, le nombre des ONG étrangères dépasse de loin celui des ONG haïtiennes. Aussi sur le site web du regroupement, un ensemble d'ONG membres ont choisi de faire la présentation de leurs institutions en langue anglaise. Cette dernière ne fait pas partie des deux (2) langues officielles du pays. On ne peut pas vouloir s'ouvrir aux autres et en même temps faire le choix de s'adresser à eux dans un médium qui peut représenter un blocage.

Il est vrai d'une part que le CLIO est assez jeune et d'autre part que c'est par l'expérience liée à une certaine pratique de critiques ou d'autocritiques qu'on apprend à se développer ou à se renforcer. Cependant après trois (3) années d'existence, il est important que le regroupement commence à questionner sérieusement ses problèmes de relations publiques et de communication. Ces difficultés peuvent être le reflet de certains défis qui se présentent au regroupement tels que:

- un manque d'approfondissement collectif de la problématique de coordination des actions de développement ou de l'humanitaire sur laquelle le regroupement veut agir ;
- une prise en charge encore timorée du projet de cet espace de coordination par les membres ;

- enfin, l'expression d'une volonté inconsciente d'une majorité des membres de maintenir le CLIO fermé à certains types d'ONG.

Il revient aux responsables du regroupement d'animer une discussion sur ces questions et d'encourager la définition ainsi que la mise en place d'une stratégie de communication et de recrutement.

4.2 Le CLIO ne répond peut être pas assez aux attentes des ONG haïtiennes

Dans les échanges avec nos interlocuteurs, nous avons essayé d'identifier avec eux leurs attentes par rapport à un regroupement. L'objectif de cette réflexion était de comprendre leurs motivations soit à l'adhésion soit à la non intégration à un espace de concertation. Ce n'est pas nécessairement un regroupement qui peut répondre à l'ensemble des espérances d'une ONG. C'est ce qui justifie entre autres qu'elle soit membre de plusieurs plates-formes. Dans le tableau ci-dessous, nous avons fait la synthèse de ces attentes et elles ont été classifiées en fonction de leur fréquence.

Tableau 3 : Attentes des ONG enquêtées d'un regroupement

	Attentes	Fréquences		
		Membres CLIO	Non-membres CLIO	Total
I	Espace de représentation et d'interface pour des ONG	4	5	9
II	Espace de partage d'informations et d'expériences	4	3	7
III	Harmonisation et coordination des actions des institutions	3	4	7
IV	Espace de réflexion commune et d'apprentissage	3	3	6
V	Recherche de visibilité	3	2	5
VI	Accès à des services ou lieu d'échange de service entre les membres	2	3	5
VII	Contribution à l'établissement de politiques publiques sectorielles ou globale	1	3	4
VIII	Espace pour prendre des positions consensuelles et se positionner publiquement	2	1	3
IX	Se mettre ensemble pour constituer une force afin d'agir sur des problèmes d'intérêt public	-	3	3
X	Accès à l'information sur les financements et mobilisation des ressources	2	-	2

Comme on peut l'observer, aucune des fréquences ne dépasse (10/16) c'est-à-dire près de trois (3) ONG sur seize partagent les mêmes aspirations en matière de regroupement modèle. Les attentes sont nombreuses et assez diversifiées. Même si la taille de l'échantillon des ONG membres du CLIO est plus petite que celle des ONG non adhérentes à ce regroupement, il y a une bonne similitude de fréquence entre les deux catégories pour les huit (8) premières attentes. Il est aussi révélateur qu'aucune des ONG haïtiennes non membres du CLIO n'ait évoqué « l'accès à l'information sur le financement et la mobilisation des ressources » comme aspiration à l'intégration d'une plate-forme. Cela peut traduire que pour cet échantillon, le financement est une affaire qui se règle en dehors d'un regroupement ; dans un cadre bilatéral avec leur partenaire financier. La

neuvième attente se rapproche relativement assez de la première et de la huitième, elle peut même les englober toutes les deux (2). Toutefois, pour rester fidèle à l'esprit des échanges avec nos interlocuteurs, nous avons choisi de l'explicitier.

Plusieurs de ces attentes, prises séparément ou ensemble, sont plus faciles à combler dans des espaces de concertation sectoriels ou transversaux oeuvrant dans un champ spécifique que dans un regroupement avec des objectifs aussi larges comme le voudrait le CLIO.

Le problème n'est pas seulement dans la prise en compte par le regroupement des aspirations de ses membres et adhérents, mais surtout dans la manière dont la plateforme cherche à y répondre. En ce sens se pose un ensemble d'interrogations :

- Est-ce par à-coup ou de manière permanente qu'on cherche à satisfaire ces attentes ?
- Les réponses à ses aspirations sont-elles organisées ou non structurées ?
- Est-ce que le plan d'action du regroupement tient compte des attentes les plus prioritaires pour le contexte et prévoit-il des activités en conséquence ?

Ce sont des questions sur lesquelles le CLIO doit se pencher dans la perspective de sa consolidation. Ce n'est pas un fait banal qu'en moins de trois (3) ans, quatre ONG aient laissé le CLIO. Même si le nombre de ses membres a augmenté durant cette période, il y a aussi beaucoup de ces attentes qui n'ont jamais été l'objet de débat à l'intérieur du regroupement ; il serait important que des groupes de travail du CLIO les analysent, partagent leurs réflexions avec l'Assemblée Générale afin de prendre des décisions en connaissance de cause. Il faut aussi préciser que même si le CLIO intégrait l'ensemble de ces aspirations dans ses objectifs ou sa démarche de travail, ceci n'implique pas qu'il deviendrait plus attrayant pour les ONG haïtiennes. En effet, ce facteur d'attente des ONG d'un regroupement n'est pas le seul élément qui détermine le positionnement de ces ONG vis-à-vis du CLIO.

4.3 L'attitude distante de certaines ONG haïtiennes par rapport aux regroupements

Pour mieux comprendre la dynamique des regroupements en Haïti, nous avons inventorié avec nos interlocuteurs la liste des plates-formes auxquelles leur institution participe. Comme on peut le remarquer dans le tableau 4, sur seize (16) institutions enquêtées, nous avons identifié près de vingt (20) regroupements et la liste n'est pas exhaustive. En règle générale, chaque ONG de l'échantillon participe régulièrement dans deux (2) à quatre (4) regroupements, ce qui peut avoir un impact sur la constance et le degré d'implication à ces plates-formes. Un autre fait qui attire l'attention, c'est le nombre aussi important de plates-formes transversales et de regroupements autour de partenaires financiers qui a été recensé lors de cette enquête. Les plates-formes sectorielles couvrent beaucoup de domaines d'activités spécifiques. Aucun espace de concertation en

éducation formelle n'a été identifié ; ceci est peut être dû au fait que les ONG rencontrées n'interviennent pas dans ce secteur ou qu'il n'est pas des plus priorités.

Tableau 4 : Les regroupements identifiés dans le cadre de cette enquête

Secteurs d'activités / Institutions de financement	Dénomination	Nombre
Développement agricole	Fondation Haïtienne de l'Irrigation (FONHADI) Chambre d'Agriculture ; Agropresse	3
Eau potable et assainissement	Plateforme Eau Potable et Assainissement (PEPA)	1
Crédit	Association Nationale des Institutions de Micro Finance Haïtienne (ANIMAH)	1
Santé	Unité de Recherche et d'Action Médico Légale (URAMEL)	1
Droits humains	Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH) Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés (GARR) ; Plateforme sur l'Etat Civil ; Plateforme contre la Violence Faite aux Femmes	4
Transversal	Cadre de Liaison Inter ONG (CLIO) ; Plateforme Nationale de Sécurité Alimentaire (PFNSA) ; Coordination Haïti-Europe (CO-HE) ; Tables de concertation Régionale ; Plateforme de Plaidoirie pour un Développement Alternatif	5
Autour d'agences de coopération ou d'ONG partenaires financiers	Plateforme des Partenaires d'OXFAM-GB ; Plateforme des Partenaires d'ICCO (PICCO) ; Plateforme des Partenaires de Miséreor ; Plateforme de l'UNICEF ; Plateforme du PNUD.	5
Total		20

D'après la majorité des responsables d'ONG rencontrés, les regroupements sont nécessaires et chacun a sa raison d'être. Pour eux, dans ce pays on ne peut pas agir seul compte tenu de la diversité et de l'immensité des problèmes, ils jugent important de se mettre ensemble afin d'établir une division du travail dans la lourde tâche du développement national tout en se fixant des objectifs communs. Ils trouvent tous que ces espaces d'échanges d'informations et de partage d'expériences ont un certain apport dans le développement institutionnel de leur ONG. Ils permettent de discuter des stratégies d'interventions, d'améliorer la qualité et la quantité des résultats des actions des institutions membres. Ce sont en même temps des lieux d'apprentissage de nouvelles propositions méthodologiques ainsi que de plaider sur des problématiques d'intérêt public. Nos interlocuteurs reconnaissent que la logique du regroupement a une nécessité dans le pays et a déjà fait ses preuves ; elle a aidé les ONG à mieux s'intégrer dans leur aire d'intervention tout en augmentant leur capacité d'influence sur la société civile et sur l'Etat en terme de lobby.

Cependant ces regroupements sectoriels, transversaux ou autour d'un partenaire financier ne nous ont pas été présentés comme des microcosmes idylliques. Ils font tous face, à un degré ou à un autre, à de sérieux problèmes. Dans le tableau 5 nous avons relevé et classé en fonction de leur fréquence, la liste des principales difficultés des plates-formes que nos interlocuteurs ont bien voulu partager avec nous.

Tableau 5 : Les problèmes les plus importants auxquels les regroupements font face

Problèmes	Fréquence
I. Des difficultés pour le fonctionnement et la coordination du regroupement	8
II. Des difficultés pour articuler la vision et l'approche du regroupement	7
III. Des luttes hégémoniques pour le pouvoir et la visibilité à l'intérieur du regroupement	7
IV. Des concertations extrêmement larges qui n'aboutissent pas à des actions concrètes et tangibles	5
V. Des compétitions avec les plates-formes des agences de coopération ou avec celles des ONG de financement	4
VI. La tendance de certains regroupements à se transformer en entité d'intervention directe et les risques de duplication et/ou de compétition de ces regroupements avec leurs institutions membres	3
VII. Des difficultés pour la prise de décision liées à la lourdeur administrative dans les institutions membres	2
VIII. Des problèmes de disponibilité ou d'accès à des ressources humaines compétentes	
IX. Des difficultés pour offrir des services utiles aux membres	2

Nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire de présenter par catégorie d'ONG la fréquence des problèmes identifiés. Les difficultés les plus récurrentes dans ces regroupements sont celles liées au mode de fonctionnement, à la définition de la vision, aux luttes de pouvoir et à des processus de discussion peu productifs. Les autres problèmes qui sont moins cités ne doivent pas être interprétés comme ayant une importance moindre. Ceci traduit de préférence que ces dernières difficultés n'existent pas nécessairement dans toutes les plates-formes répertoriées.

Pour les ONG rencontrées, certains de ces problèmes fondamentaux sont apparus parfois dès le début des regroupements et leur persistance aujourd'hui encore entraîne un malaise. La volonté collective et concertée pour agir en vue de la résolution de ces problèmes ne s'est pas manifestée parce qu'il y a parfois une gêne quand il y a lieu de faire un bilan critique de ces regroupements. Ceci occasionne une certaine démotivation par rapport à quelques plates-formes.

Bon nombre d'ONG haïtiennes sont dans une situation organisationnelle, financière et institutionnelle délicate. Ajouté à cela, elles trouvent que peu de regroupements répondent à leurs aspirations ; la combinaison de ces facteurs les porte à se replier quelque peu sur elles-mêmes et à se concentrer sur la mise en œuvre de leurs propres programmes ou projets.

Selon l'avis de plusieurs interlocuteurs, l'émergence et le renforcement des regroupements après plus de vingt (20) ans n'ont pas mis un terme réel à l'éparpillement ou à l'émiettement des efforts dans les secteurs de l'humanitaire ou du développement en Haïti. Ils pensent que l'attitude de certaines plates-formes vis-à-vis de l'Etat n'a pas aidé non plus à l'atteinte de cet objectif. En ce sens, ces derniers regroupements ont sous-estimé la gravité de la situation structurelle haïtienne et ne se sont pas organisés pour construire les moyens de leur politique. Selon certaines ONG rencontrées, aujourd'hui plusieurs regroupements se sont constitués pour répondre à des sollicitations venant de l'extérieur et non pour répondre à des problématiques ou des préoccupations nationales ou locales ; ces espaces de concertation ne se préoccupent pas d'établir des liens de travail avec

l'Etat ni des relations d'échanges avec les communautés ou les réseaux des organisations de base.

Il résulte de ces divers constats et réflexions par des ONG haïtiennes une attitude de réserve, voire même de distance, par rapport à ces regroupements d'ONG. Les ONG nationales ayant une longue expérience de terrain et de pratique du milieu des ONG ont parfois une position de prudence à l'endroit des regroupements parce qu'elles pensent que la répétition de ces initiatives n'amènera pas une meilleure consolidation du secteur des ONG, bien qu'elles en comprennent très bien la nécessité ou le bien-fondé. Selon elles, ces regroupements se transforment souvent en des structures différentes de ce pourquoi ils ont été fondés ; ou bien ils prennent des positions politiques dans lesquelles les membres ne se reconnaissent pas. Leur tendance est de s'intégrer dans des regroupements par secteur ou par thématique.

4.4 Les tensions entre ONG étrangères et ONG haïtiennes ne facilitent pas l'adhésion de ces dernières au CLIO.

Les relations entre ONG haïtiennes et ONG étrangères ont évolué, à partir des années 1990, d'un appui à des processus de construction institutionnelle à un rapport inscrit surtout dans la logique de projet ; d'une alliance basée sur l'affinité et la solidarité vers des ententes sur des intérêts négociés. Les relations de liens entre des institutions partenaires tendent à se transformer en des rapports d'affaires entre institutions maîtres d'œuvre et organismes contractuels. Cette nouvelle réalité du binôme ONG haïtiennes / ONG étrangères entraînera des tensions assez complexes entre les deux (2) catégories d'ONG. Nous avons, dans le cadre des entrevues, analysé ces contradictions avec nos interlocuteurs ; le tableau 6 présente les différents pôles de tensions identifiés au cours de l'enquête entre ONG haïtiennes et ONG étrangères.

Tableau 6 : Les pôles de tension entre ONG haïtiennes et ONG étrangères

Objets des contradictions	Fréquence
I. Compétition sur le marché du financement de la coopération internationale en Haïti	8
II. Divergences sur le positionnement par rapport à l'Etat haïtien ou aux agences de coopération	6
III. Divergences sur les valeurs éthiques, sur l'orientation et la démarche de travail des programmes ou projets de développement et d'aide humanitaire	6
IV. Litiges liés à des interventions de l'ONG étrangère sur le même terrain que le partenaire national ou encore pour l'appropriation des actions sur le terrain	5
V. Ingérence dans les affaires internes ou perception d'une volonté de domination	4
VI. Convoitise des cadres compétents de l'institution partenaire	4
VII. Controverses sur le respect des engagements ou sur la planification et la gestion des programmes ou projets	3
VIII. Concurrence pour la conquête d'une organisation de base ou d'un réseau d'organisations locales ou régionales	2

Comme vous pouvez l'observer à la lecture des objets de ces contradictions, les six (6) premiers ont chacun une fréquence supérieure à (4/16). Le numéro I « Compétition sur le marché » et le II « Positionnement par rapport à l'Etat ou aux agences » sont complémentaires et pourraient traduire des divergences profondes de vision non débattues entre les deux (2) acteurs. Le troisième objet se rapporte à la question de

stratégie d'intervention non partagée et le quatrième pose un problème de cohabitation sur le terrain ou d'appropriation des programmes ou des projets. Les autres contradictions, de la cinquième à la huitième, sont moins antagoniques et dans une certaine mesure elles sont des corollaires des quatre (4) premières. On ne peut pas être affirmatif et déduire à partir de cette enquête que ces tensions existent dans toutes les relations entre une ONG haïtienne et une ONG étrangère. Cette généralisation serait excessive car la taille de notre échantillon et les critères de choix des ONG enquêtées ne permettent pas d'arriver à une telle conclusion. Par contre, ce qui en ressort comme une évidence, c'est qu'il existe des tensions sur divers aspects entre les deux (2) catégories d'ONG. Si les institutions intermédiaires haïtiennes et étrangères continuent dans l'évolution de leurs relations à ignorer ces contradictions, celles-ci peuvent se transformer en des conflits antagoniques entre les deux (2) acteurs.

Ce facteur de pôles de tension entre les ONG haïtiennes et les ONG étrangères, devrait être d'une grande importance tant pour le CLIO que pour le mouvement des ONG en Haïti dans sa globalité. C'est un problème de fond qui doit être débattu par l'ensemble des regroupements d'ONG dans le pays ; l'avenir du secteur des organisations non gouvernementales dépend des pistes de résolutions qui sortiront de ces débats. Nous sommes aussi dans un contexte international où les paradigmes économiques et politiques sont en train de changer. Le milieu des ONG en Haïti a intérêt à ne pas aborder ce nouveau changement économique mondial qui s'annonce de manière divisée comme dans la période des années 1980 – 1990 au début de l'application des politiques néolibérales.

Ces tensions ont été évoquées par plus de la moitié de nos interlocuteurs comme un facteur important pouvant expliquer la non adhésion des ONG haïtiennes au CLIO et plus particulièrement la tension liée à la compétition sur le marché du financement. Nous suggérons que le CLIO organise un atelier de réflexion sur cette problématique de relation entre ONG haïtiennes et ONG étrangères.

4.5 La remise en question du rôle d'interface du CLIO

Dans les rencontres avec les institutions haïtiennes non adhérentes au CLIO, aucune ne nous a dit qu'elle refuserait une réunion d'informations sur ce regroupement avec ses représentants. Mais personne ne nous a dit non plus que son institution est en train d'envisager l'opportunité d'entrer au CLIO. D'une manière générale, on sent qu'il y a un malaise par rapport à ce regroupement. Une (1) ou deux (2) ONG enquêtées n'ont pas caché leur questionnement sur le CLIO :

- Comment peut-on déléguer sa représentation à un regroupement qu'on ne connaît pas ?
- Comment une entité peut-elle chercher à nous représenter sans nous consulter et sans notre mandat ?

Un autre interlocuteur a été lui plus affirmatif ; pour celui-ci le CLIO est un regroupement d'organisations étrangères qui se mettent ensemble pour renforcer leur capacité de négociation avec l'Etat, mais surtout avec les grands bailleurs de fonds ; ces ONG

étrangères ont des difficultés dans leurs modes d'intervention en Haïti et sont obligées entre elles de définir les bases en vue de dépasser ces problèmes.

Les ONG haïtiennes non membres du regroupement n'ont peut-être pas toutes les informations sur le CLIO, mais elles ont des renseignements car elles ont besoin d'un certain nombre de données utiles pour faire leur métier d'intermédiaire du développement. Elles sont donc informées du rôle d'interlocuteur ou d'interface pour les ONG qu'on prétend que le CLIO voudrait jouer et ceci leur pose de sérieux problèmes. D'une part, la présence de tant d'intervenants étrangers dans le pays gêne, et à leurs yeux ils remplacent les institutions haïtiennes sur le terrain et leur font une concurrence déloyale. D'autre part, ces ONG étrangères pensent pouvoir représenter les ONG haïtiennes sans avoir leur mandat et négocier avec l'Etat ou les agences de coopération en leur nom sans les consulter. Cette réflexion n'est pas tout à fait juste, mais c'est leur perception.

Pour les ONG haïtiennes qui regardent le CLIO sous cet angle, adhérer à ce regroupement serait donner une légitimité à une structure avec laquelle elles ont un désaccord profond sur un aspect clé de sa raison d'être. Pour elles, cela équivaldrait à se faire récupérer par les ONG étrangères et à s'installer dans une relation de domination vis-à-vis de celles-ci, d'autant plus que le CLIO est perçu comme un espace lié aux intérêts internationaux. Mais ces ONG haïtiennes, avec ce positionnement par rapport au CLIO, ne sont pas dupes ; elles savent très bien que sans leur présence au sein de ce regroupement, le CLIO ne pourra jamais jouer ce rôle d'interface, ni auprès de l'Etat ni auprès des agences de coopération qui se respectent.

Le CLIO doit entreprendre un dialogue ouvert avec les ONG haïtiennes afin d'explorer les points de désaccord, les pôles de tensions existant avec lui et les points de vue communs. Ce serait l'occasion pour poser cette question d'interface et analyser les voies possibles de solutions, car rien ne dit que dans un secteur institutionnel, au niveau national on ne doit avoir qu'une seule interface.

5. Conclusion et recommandations

5.1 Conclusion

Le CLIO a pris naissance dans un contexte particulier, il s'est formalisé et se développe en tenant compte de certains besoins ou problèmes spécifiques de ses membres. Ce regroupement dans son cheminement institutionnel n'a pas encore pris en considération dans toutes ses dimensions l'ampleur de la problématique de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement ainsi que les problèmes de fond qui se posent à la mouvance des ONG depuis plus de dix (10) ans dans le pays. Il en résulte une situation où le CLIO a lui-même fait le constat que sa structure intéresse peu certains types d'ONG étrangères et est ignorée par une majorité d'ONG haïtiennes, sans pouvoir comprendre les raisons de ces positionnements. Cette étude recommandée par l'AG du regroupement avait comme

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

objectif, d'identifier et d'analyser les facteurs pouvant déterminer la non intégration des ONG haïtiennes à cet espace.

L'enquête auprès de quelques membres du CLIO et de certaines ONG haïtiennes non affiliées à cette structure, ainsi que l'analyse de ces données nous ont permis d'apprécier, à leur degré de pertinence, cinq (5) de ces raisons justifiant le manque d'intérêt des ONG haïtiennes pour ce regroupement transversal. Pour mémoire, ces facteurs sont :

- Le déficit d'une stratégie de promotion du CLIO et de recrutement de nouveaux membres ;
- La non prise en compte des attentes des ONG haïtiennes par rapport à un regroupement ;
- L'attitude distante de certaines ONG nationales vis-à-vis des regroupements ;
- Les tensions existant entre ONG étrangères et ONG haïtiennes ;
- Et la remise en question du rôle d'interface du CLIO.

Il peut y avoir d'autres éléments expliquant ce positionnement des ONG nationales mais, à notre avis, ils sont soit secondaires soit déductifs de ceux que nous avons analysés. Le commanditaire de cette étude ne s'attendait peut être pas à ce que son questionnaire soulève des problèmes aussi complexes inhérents au mouvement des ONG en Haïti. D'une manière générale, dans ces travaux de recherche, on sait d'où on part mais on ne peut pas prévoir au préalable où on arrivera. Souvent aussi, il est plus aisé de constater le mal et ses effets que de déterminer les virus.

C'est dans le but de dépasser les constats et leurs conséquences que nous avons essayé d'approfondir avec nos interlocuteurs leurs points de vue sur les défis pour l'avenir du développement national et pour celui des ONG. Le tableau 7 présente la synthèse de ces défis identifiés et montre aussi la fréquence de leur évocation dans les discussions.

Tableau 7 : Les défis pour l'avenir du développement national et pour celui des ONG

Défis	Fréquences
Etablir des interfaces entre les ONG et l'Etat ainsi qu'entre les ONG et les agences de coopération	10
Rétablir la vérité par rapport au discrédit du travail des ONG	9
Assurer une meilleure coordination des actions d'assistance humanitaire et de développement	8
Responsabiliser l'Etat de manière urgente dans son rôle de régulateur des secteurs d'activités et de pilotage du développement national	8
Dépasser la dépendance des ONG haïtiennes par rapport aux ONG étrangères	6
Dépasser la dépendance de l'Etat et des ONG par rapport aux agences de coopération internationale	4
Agir en vue de réduire la dépendance des organisations de base par rapport aux organisations intermédiaires	2

La lecture de ces défis montre comment certains acteurs du mouvement des ONG ont une compréhension assez claire des enjeux de l'avenir du processus de développement national et du rôle que les ONG peuvent ou doivent jouer dans cette future dynamique. Certains de ces défis relèvent directement du milieu des ONG, d'autres ne dépendent pas de leurs compétences mais plutôt de l'Etat ou de la société politique. La plupart de ces enjeux ne se concrétiseront que dans le moyen ou le long terme, si on commence à travailler dessus dès maintenant. L'accroissement de l'aide externe à Haïti à travers les

ONG, surtout au cours de ces vingt (20) dernières années, n'a pas favorisé à proprement parler le développement national mais elle a vraiment empêché l'effondrement socio-économique de certaines filières et de beaucoup de communautés ; elle a encouragé le renforcement socio-organisationnel de certains acteurs ; elle a permis une meilleure compréhension des problèmes structurels ; elle a montré des pistes de vision pour des stratégies de développement, mais elle a aussi contribué au maintien du statu quo social et politique. Ce qui manque souvent aux ONG et à leurs regroupements en Haïti, c'est l'explicitation des objets de la finalité de leur démarche de travail ; ceci les empêche de comprendre les intérêts qu'elles ont en commun et la nécessité de se mettre avec d'autres pour augmenter l'impact de leurs actions. La multiplicité des promesses, des initiatives et des actions n'a pas toujours garanti l'étendue des résultats, parce qu'on ne peut pas entreprendre la réhabilitation d'un pays sur une base concertée si, au départ, la question des porteurs d'obligations au niveau étatique et les problèmes institutionnels ne sont pas identifiés et n'ont pas reçu des solutions adéquates.

Actuellement, mis à part le secteur privé lucratif qui ne devrait pas être pris en compte dans cette étude, les grands acteurs du développement national en Haïti sont : les organisations de base, les ONG, les agences de coopération et l'Etat. La division du travail et les modes de relations entre eux, le degré de responsabilisation de chacun d'eux et les objectifs qu'ils se fixent en commun seront déterminants dans le progrès collectif espéré. C'est dans le cadre d'une nouvelle approche de réarticulation entre ces acteurs du développement que le CLIO doit inscrire la relecture de sa mission, la révision de sa ligne directrice et le dépassement de son dilemme avec la non intégration des ONG haïtiennes. Il en est de même pour tous les autres regroupements qui cherchent à trouver sur quoi doit reposer leur apport dans leur champ d'action.

5.2 Recommandations

Sur la base de notre lecture de l'évolution des relations entre ONG haïtiennes et ONG étrangères, de notre compréhension de la situation du CLIO et de notre analyse des facteurs pouvant déterminer la non intégration des ONG nationales à ce regroupement, nous proposons trois (3) options pour le processus de renforcement du CLIO. Chacune de ces options a son bien-fondé et sa pertinence. Aussi, pour permettre aux instances responsables de la structure de prendre leurs décisions sur l'avenir du CLIO en connaissance de cause, pour chaque option, nous présentons la motivation, les avantages, les inconvénients et les pistes pour la mise en œuvre.

Tableau 8 : Les trois (3) options proposées pour un renforcement du CLIO

Option I	Option II	Option III
O1 : Statu quo : Continuité dans la ligne directrice actuelle tout en mettant l'accent sur plus de services aux membres et une plus grande visibilité.	O2 : Consolidation du CLIO tout en axant sa stratégie de développement sur le rôle d'interface unique.	O3 : Renforcement du CLIO tout en promouvant une nouvelle alliance entre ONG étrangères et ONG haïtiennes
Motivation	Motivation	Motivation
Les problèmes de fond du mouvement des ONG en Haïti peuvent être appréciés par les membres du CLIO comme un imbroglio, et ils ne sentent pas la nécessité ni la capacité d'essayer de contribuer maintenant à leur résolution. Alors ils choisissent de mieux faire connaître leur regroupement et de s'ouvrir un peu plus.	Le parcours du CLIO a des acquis tant auprès de l'Etat que de la coopération internationale ; il se doit de les consolider. Le rôle d'une structure d'interface est incontournable, ce regroupement est le seul ayant un champ d'action et des objectifs aussi larges ; il est le mieux placé pour jouer ce rôle et peut être le seul pouvant disposer des moyens de sa politique.	Le CLIO n'est pas le seul regroupement transversal ; il en existe d'autres dans le pays. La concertation entre les ONG en vue d'une meilleure entente dans le secteur est aussi importante que l'établissement d'interfaces entre ce secteur et l'Etat ou les agences de coopération. Si le mouvement des ONG ne cherche pas à réduire la « cacophonie » de ses interventions, sa crédibilité est menacée.
Avantages	Avantages	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Plus souple et moins contraignante • Correspond peut-être mieux aux aspirations d'un nombre important d'ONG membres actuels du CLIO • Permet au CLIO de se renforcer d'abord et de réfléchir après s'il faut ou non prendre une autre option 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande visibilité du CLIO • Encourage beaucoup de débats à l'interne • La démarche, si elle aboutit, peut permettre à la communauté des ONG d'avoir une représentation unique 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilite beaucoup d'échanges et de débats au niveau du mouvement des ONG • Encourage le secteur des ONG à poser ses problèmes et à explorer les pistes de solution • Le CLIO aura une meilleure perception auprès des ONG haïtiennes • Peut permettre de résoudre tant la question d'interface que celle de l'alliance entre les ONG.
Inconvénients	Inconvénients	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Développement en vase clos et amplification de la perception du regroupement d'ONG étrangères. • Augmentation du désintérêt des ONG haïtiennes même si certaines l'intègrent. • Divergences non exprimées conduisant à des tensions internes. • Faibles valeurs ajoutées du CLIO pour les ONG dans leur travail d'assistance humanitaire ou du développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande réticence de la part des membres pour confier un tel mandat au regroupement en tenant compte de l'esprit compétitif qui les anime. • Perception par les ONG haïtiennes et même par certaines ONG étrangères d'une volonté hégémonique du CLIO. • Divergences exprimées et débattues à l'intérieur du CLIO mais conduisant à des positions non conciliables. • Résistance de l'Etat et de certaines agences de coopération pour accepter la représentativité et la légitimité de cet interlocuteur unique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour démarrer la concertation avec les autres regroupements due à des présupposés. • Emergence de divergences à l'interne et avec l'externe. • Déséquilibre entre les actions de promotion de l'alliance et celles récurrentes au fonctionnement du CLIO. • Mauvaise perception par les membres de l'enjeu de cette nouvelle alliance entre les ONG étrangères et les ONG haïtiennes. • Malaise dans les concertations dû à un manque de modestie ou d'esprit de compromis dans les échanges.

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

Option I	Option II	Option III
Pistes pour la mise en oeuvre	Pistes pour la mise en oeuvre	Pistes pour la mise en oeuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une stratégie de promotion du CLIO qui valorise ses potentiels et ses capacités ; • Etablissement d'une politique de communication pour mieux faire connaître le regroupement à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; • Mise en place d'une politique de recrutement dynamique et ciblée sur des types d'ONG nationales et étrangères ; • Amélioration du niveau de relations publiques du regroupement ; • Réalisation de processus de réflexions devant aboutir à des décisions concrètes sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les attentes des membres et des ONG ciblées en terme de services ; - Le renforcement des échanges et du partage d'expériences entre les membres ; - Les problèmes internes du regroupement et leurs voies de solution ; • Amélioration de la collaboration avec l'Etat et avec les agences de coopération ; • Poursuite et activation de la démarche de légalisation du CLIO 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de processus de réflexions en vue de prendre des décisions sur : <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la coordination des actions des ONG ; - L'interface avec l'Etat et les autres secteurs ; - Les problèmes des regroupements d'ONG ; • Révision et précision de la vision et de l'approche du CLIO en mettant l'accent sur le rôle d'interface ; • Réalisation et mise à jour régulière d'un inventaire des ONG oeuvrant en Haïti et le mettre à jour régulièrement ; • Définition et mise en application des stratégies de promotion, de communication et de relations publiques du CLIO ; • Mise en place d'une politique de recrutement d'ONG haïtiennes, tant au niveau local que national et aussi des ONG étrangères ; • Structuration et renforcement des plates-formes thématiques du CLIO afin que le regroupement puisse faire régulièrement des propositions d'amélioration des actions dans les secteurs d'activités relevant de la compétence des ONG ; • Etablissement de passerelles d'échange et de collaboration avec l'Etat, les agences de coopération et les autres secteurs de la société haïtienne ; • Positionnement public toutes les fois que c'est nécessaire sur tous les sujets d'intérêts pour les ONG ; • Organisation de forums ou de séminaires régulièrement au profit des ONG ; • Poursuite et activation de la démarche de légalisation du CLIO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision et précision de la vision et de l'approche du CLIO en mettant l'emphase sur l'alliance entre les deux (2) catégories d'ONG ; • Réalisation de processus de réflexions en vue de la concertation avec d'autres regroupements d'ONG sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre d'un échange et de compromis entre les ONG ; - Le bilan des actions des ONG en Haïti ; - La complémentarité et l'articulation des interventions d'urgence, de réhabilitation et de développement ; - Le rôle et la place des ONG dans le développement national ; - Les scénarii d'interface pour le mouvement des ONG et celui qui est le plus adapté au contexte haïtien ; • Mise en place d'une politique de recrutement d'ONG en ciblant celles qui ont potentiellement le plus d'affinité avec CLIO ; • Définition et mise en application des stratégies de promotion, de communication et de relations publiques, tout en priorisant la concertation avec les autres acteurs de la mouvance des ONG ; • Développement de liens d'échange entre les plates-formes thématiques du CLIO et les regroupements sectoriels d'ONG ; • Promotion avec d'autres regroupements d'ONG des échanges avec des regroupements d'organisations de base ; • Promotion avec d'autres regroupements d'ONG des rencontres d'échanges avec l'Etat, les agences de coopération et avec d'autres secteurs de la société haïtienne ; • Poursuite et activation de la démarche de légalisation du CLIO.

Chacune des options a ses exigences et ses implications, il revient au Comité Exécutif et à l'Assemblée Générale du CLIO de choisir celle qui est la plus opportune en tenant compte des forces et des faiblesses du regroupement. Pour notre part, nous pensons que la plus compliquée de ces options est la deuxième. Son adoption risque de placer le CLIO dans une situation conflictuelle avec les ONG qui ne sont pas membres de sa structure et aussi

COMPRENDRE LE DÉFICIT DE PARTICIPATION DES ONG HAÏTIENNES AU CLIO

de renforcer la perception que le CLIO est un regroupement d'ONG étrangères qui cherche à mettre les autres ONG sous sa domination. L'option qui nous paraît la plus intéressante et la plus utile dans le contexte national est la troisième, mais sa mise en œuvre exigera au CLIO énormément de travail de réflexion et le développement d'une capacité de facilitation de négociations. ■

Annexe A : Termes de Référence

1. Contexte

Le **Cadre de Liaison Inter-ONG (CLIO)** est une association haïtienne d'organisations non gouvernementales haïtiennes et internationales. Le CLIO a été formé le 4 mars 2005 et comprend actuellement 26 organisations membres.

L'adhésion des membres permanents est faite par cooptation en application de l'article 7 des **Statuts de l'association**. Le candidat doit être une ONG reconnue, avoir au moins une année de fonctionnement en Haïti, et ses objectifs doivent rencontrer ceux du CLIO. Outre l'article 3 des Statuts, il est fait référence à la **Charte de l'association** qu'une commission finalise actuellement. La Charte permettra de mettre en place des indicateurs et des moyens objectifs de vérification de ce qui n'est jusqu'à présent qu'un engagement moral.

Depuis l'existence du CLIO malgré les démarches du Comité Exécutif (CE), le nombre d'ONG locales ne représente que 18.5% de l'effectif et ce ratio tend à décroître.

Dans son **Plan d'Action 2008-2009** ratifié en assemblée générale le 28 mars 2008, le CLIO doit atteindre le résultat suivant (R4.2) : Augmenter le nombre de ses membres, notamment de membres haïtiens. A cet effet, il est prévu de réaliser une étude, par un consultant externe en vue de comprendre le manque d'adhésion des ONG locales au CLIO.

2. Objectifs et résultats attendus de la consultation

Objectif général

Réaliser une étude externe en vue de comprendre le positionnement des ONG locales par rapport au CLIO afin d'expliquer leur manque d'adhésion à ce regroupement.

Objectif spécifique

Définir à partir des recommandations de l'étude une stratégie de marketing / promotion du CLIO et d'intégration des ONG locales.

3. Tâches spécifiques du consultant

- i Revue de la documentation existante : statuts, charte, PA 08-09, rapports annuels, enquête commission DSRP, etc.
- ii Echantillon de 16 ONG membres et non adhérents ; élaboration d'un questionnaire d'enquête ; interviews.
- iii Elaboration d'un rapport préliminaire et discussion avec le CE.
- iv Restitution des résultats et des recommandations de l'étude aux membres du CLIO.
- v Remise du rapport final.

4. Résultats

Le consultant a présenté un rapport final en français qui tient compte des discussions avec le CE et les membres du CLIO lors de la restitution.

Le rapport final sera remis au plus tard une semaine après la restitution en trois exemplaires reliés et accompagnés des fichiers numériques correspondants au format MS Office.

5. Profil requis :

Le consultant devrait être un professionnel haïtien, diplômé en sciences sociales, et avoir une très bonne connaissance des ONG et de l'histoire des vingt dernières années du secteur associatif haïtien.

6. Ligne de communication

Le consultant signera un contrat avec Concern Worlwide, membre du CLIO, qui finance l'étude. Cependant, la supervision de cette étude sera assurée par Mr Philippe Bécoulet, Président du CLIO.

7. Calendrier :

Les activités s'étaleront sur un mois et demi, à partir de la date de la signature du contrat jusqu'à la remise du rapport final.

Activités	Durée
- Discussion avec le CE et Revue de la documentation existante	1
- Elaboration méthodologie et questionnaire / grille	1
- Interviews avec les ONG membres et non membres du CLIO	5
- Rédaction rapport	2
- Restitution au CE et aux membres	1
Total (h/j)	10

Annexe B : Guide d'entrevue avec les membres du CLIO

1- Fixer avec les ressources de ces institutions le cadre du mandat de cette consultation

- Rappel sur les objectifs et justificatifs de cette étude
- Résultats attendus
- Démarche méthodologique
- Les divers aspects qui seront abordés dans l'entrevue

2- Echange sur la dynamique interne du CLIO

- Historique du CLIO
- Sa vision et ses objectifs
- Stratégie d'action du regroupement
- Dynamique de participation
- Modalité d'adhésion
- Caractéristiques des membres du CLIO
- Membership et leadership
- Services offerts par le regroupement

3- Echange sur l'image du CLIO

- Au près de l'Etat haïtien
- Au près des grands bailleurs de fonds
- Au près des ONG étrangères non membres
- Au près des ONG haïtiennes non membres

4- Echange sur la pertinence de l'intégration des ONG haïtiennes au CLIO.

- Intérêt ou désintérêt des ONG haïtiennes vis-à-vis du CLIO
- Attentes des ONG par rapport à un regroupement
- Facteurs de blocage, interne / externe au CLIO à l'intégration des ONG haïtiennes
- Participation des ONG haïtiennes à d'autres regroupements
- Stimuler l'intégration / participation des ONG haïtiennes

5- Echange sur les perspectives d'avenir du CLIO

- Perspectives d'avenir des ONG en général en Haïti
- Perspectives d'avenir des regroupements en général
- Perspectives d'avenir du CLIO

Annexe C : Guide d'entrevue avec les ONG haïtiennes non membres du CLIO

- 1- **Fixer avec les responsables de ces institutions le cadre du mandat de cette consultation.**
 - Présentation du CLIO
 - Objectifs et justification de cette étude
 - Résultats attendus
 - Démarche méthodologique
 - Les points qui seront abordés dans l'entrevue
- 2- **Echange sur la situation de l'ONG enquêtée**
 - Présentation de l'ONG
 - Stratégies et aire d'intervention
 - Relations avec l'Etat haïtien
 - Relations avec les bailleurs de fonds (ONG ou agence)
 - Relations avec les organisations de base
- 3- **Echange sur la réalité des ONG haïtiennes**
 - Apports des ONG haïtiennes au processus de démocratisation et de développement du pays.
 - Image des ONG dans le milieu
 - Problèmes confrontés par les ONG haïtiennes
 - Défis qui se posent aux ONG haïtiennes
- 4- **Echange sur les regroupements d'ONG en Haïti**
 - Implication de l'institution à un ou des regroupements
 - Origine et raisons de la mise en place des regroupements
 - Attentes et utilités des regroupements
 - Fonctionnement et dynamique de la participation des regroupements
 - Problèmes et défis des regroupements
 - Impressions sur les regroupements
- 5- **Echange sur le CLIO**
 - Connaissance de l'existence, de la vision et des actions du CLIO.
 - Impressions de l'institution sur le CLIO
 - Impression de l'institution sur les membres connus du CLIO.
 - Eventuelle participation de l'institution aux activités du CLIO – mode de participation et raisons de ce choix
 - Comment le CLIO peut-il stimuler l'adhésion des ONG haïtiennes ?
 - Attitude par rapport à une éventuelle rencontre de sensibilisation avec le CLIO
- 6- **Echange sur les perspectives d'avenir.**
 - Perspectives d'avenir de l'institution
 - Perspectives d'avenir des ONG haïtiennes
 - Perspectives d'avenir des regroupements en Haïti

Annexe D : Liste des institutions rencontrées

Membres CLIO	Personnes de contact	Date
Fondation Luthérienne Mondiale – FLM	Mme Sylvia Raùlo	21/11/08
CONCERN	Mme Carine Roenen	21/11/08
CECI	M. Guipsy Michel	21/11/08
Service Chrétien d’Haïti – SCH	M. Ernst Abraham	25/11/08
OXFAM-INTERMON	M. Maurepas Jeudy	27/11/08
CARE-Haïti	Agr. Yves Laurent Regis	2/12/08
Non membres CLIO		
CONCERT ACTION	Agr Anthony Eyma	25/11/08
APROSIFA	Mme Roxane Auguste	26/11/08
VETERIMED	Mme Rosanie Moïse Germain	27/11/08
CRESFED	Mme Suzy Castor, Mme Agnès Loiseau, M. Elom Ezuho	27/11/08
GTIH	Agr. Eric Frédérique	27/11/08
GARR	Mme Colette Lespinasse	28/11/08
SOE	M. Richard Bercy	1/12/08
COHAN-BRD	Agr. Ludovic Anglade	1/12/08
RNDDH	Mme Jesly Jean Pierre	4/12/08
ITECA	Me Chenet Jean Baptiste	15/12/08